



À LA DÉCOUVERTE DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Orléans, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE À ORLÉANS





L'ARRIVÉE À ORLÉANS /

♦ Un Guichet Unique d'accueil des étudiants internationaux inscrits à l'Université

À l'Université d'Orléans, au mois de septembre, le Guichet Unique est le rendez-vous central des étudiants internationaux lors de leur arrivée sur le campus. Sur place, des tuteurs étudiants et des personnels du service des Relations Internationales y accueillent tous les étudiants internationaux.

À votre arrivée sur le campus de l'Université d'Orléans, vous devez donc tout d'abord vous présenter au Guichet Unique pour bénéficier de différents services :

- aide aux formalités administratives : inscription à l'université, titre de séjour ;
- hébergement, assurances, santé ;
- vie étudiante, associative et culturelle, transports.

Adresse : Guichet Unique, Amphithéâtres des Sciences, rue de Saint Amand, 45100 Orléans.

Accueil : du 26 août au 20 septembre 2024, du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Contact : welcomecenter@univ-orleans.fr

Pour en savoir plus :

- consultez les **pages dédiées** aux étudiants internationaux (site bilingue français/anglais) : <https://www.univ-orleans.fr> > International > Venir étudier à l'université d'Orléans
- téléchargez le **Welcome Book**, guide d'accueil de l'Université d'Orléans à partir de la page : <https://www.univ-orleans.fr> > International > Venir étudier à l'université d'Orléans > Choisir l'Université d'Orléans

♦ L'accueil des chercheurs et doctorants

À l'Université d'Orléans, les chercheurs et les doctorants sont accueillis au Centre de services Euraxess.

Adresse : Centre de services Euraxess, 1 rue Dupanloup, 45000 Orléans,

Contact : centredemobilite@univ-orleans.fr ou 02 38 21 14 94.

Site : <http://www.univ-orleans.fr/fr/univ> > International > Venir à l'université > Centre de services Euraxess

♦ Les parrains

Vous pouvez être accompagné par un parrain à Orléans !

Deux formules :

- avec **l'association ESN** (Erasmus Student Network) d'Orléans qui a pour but d'accueillir tous les étudiants internationaux. Elle organise des événements et vous accompagne dans certaines démarches administratives. Un dispositif de parrainage (Buddy System) est proposé par cette association afin que vous puissiez entrer en contact avec un étudiant inscrit à l'Université d'Orléans avant votre arrivée.

Plus d'information : via la page Facebook <https://www.facebook.com/esnorleans> ou par e-mail : esnorleans@gmail.com

- grâce au **dispositif ÔPE**, une plateforme de parrainage des étudiants mise en place par la Métropole d'Orléans : <https://ope.orleans.fr/>

♦ L'accueil dans les établissements

Selon l'établissement d'accueil, deux services peuvent vous renseigner : le Service des Relations internationales et le Service de la Scolarité. Quel que soit votre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur** :

<https://www.campusfrance.org> > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

À l'Université d'Orléans, tout au long de l'année, c'est la Direction des Relations Internationales qui assure le suivi des relations administratives avec les étudiants internationaux.

Adresse : DRI, rue de Chartres, Bâtiment Omega, 45000 Orléans.

♦ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr

- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>



Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.



LE LOGEMENT À ORLÉANS /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation...

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

- **Le Welcome Book de l'Université d'Orléans** vous donne des informations et des conseils pour trouver un logement : <https://www.univ-orleans.fr> > International > Venir étudier à l'université d'Orléans > Choisir l'Université d'Orléans

- **Le CRIJ** (Centre Régional d'Information Jeunesse) Centre-Val de Loire propose des pages consacrées au logement : <https://crijinfo.fr> > Vie pratique > Se loger

QUELQUES CONSEILS

♦ Se loger pour quelques jours

- **L'Auberge de Jeunesse d'Orléans**, dans un parc, proche des campus.

Adresse : 2 rue Winston Churchill,
45100 Orléans La Source.

Contact : 02 38 53 60 06.

En savoir plus : <http://www.auberges-de-jeunesse.com> > Pré réserver > zone 2 Nord Ouest > Orléans

- **Le site Etoile**, site public sur l'orientation en région Centre - Val de Loire, a mis en place une plateforme d'e-logement pour trouver un hébergement temporaire : <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueiltoile/accueil-elogement>

- **Pour d'autres types de résidences temporaires, utilisez le moteur de recherche du site de l'Office de tourisme d'Orléans** : <https://www.tourisme-orleansmetropole.com> > Séjourner > Hébergements

♦ Se loger pour une longue période

- **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires) d'Orléans-Tours.

Adresse : Maison de l'étudiant, Hall du Forum,
2 rue de Tours, 45100 Orléans.

Accueil : du lundi au vendredi, de 9h à 12h
et de 13h à 16h30.

Contact : 02 38 24 27 21 (accueil des étudiants étrangers).

Site : <http://www.crous-orleans-tours.fr/>

Site Trouver un logement :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

• Les plateformes de logements privés

Des offres de logements étudiants, gérés par des organismes privés, sont disponibles à Orléans.

Consultez par exemple :

- le site **Studapart**, une plateforme universitaire de logements privés à laquelle une école de commerce d'Orléans (ESCEM) est affiliée :

<https://www.studapart.com>

- d'autres **sites spécialisés** :

<https://www.adele.org>

<https://www.immojeune.com>

<https://www.location-etudiant.fr>

<https://housinganywhere.com>

- Il existe aussi un **site géré par le CROUS, Lokaviz, qui recense notamment le logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr>

- **La colocation** : consultez La carte des colocs, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>



LES DÉPLACEMENTS À ORLÉANS



De Paris, pour se rendre à Orléans, le plus simple est de prendre le train (1 heure en TGV) :

<https://www.oui.sncf/>

Attention : Orléans, reliée à Paris par la gare d'Austerlitz, a deux gares d'arrivée : Orléans et Les Aubrais. **Pour se rendre au Guichet Unique, il est plus facile de descendre à la gare des Aubrais, puis prendre le Tram, ligne A, arrêt Université.**



Vous pouvez aussi prendre une navette collective pour rejoindre Orléans si vous arrivez à Paris en avion, à Roissy-Charles de Gaulle ou à Orly. **Consulter par exemple le site** <https://www.manavette-orleans.fr/>



En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (tramways, bus) du réseau TAO, le service qui gère les déplacements à Orléans :

<https://www.reseau-tao.fr>

Pour des trajets dans la région, utilisez les trains régionaux Centre-Val de Loire : <https://www.ter.sncf.com/centre-val-de-loire>
Pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouibus.com/> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez par exemple le site <https://www.blablacar.fr/ride-sharing/orleans/>



Pour être plus autonome, louez un vélo grâce à **Vélo+**, le dispositif de vélos en libre-service : www.agglo-veloplus.fr

• D'autres solutions sur le site de Campus France : www.campusfrance.org > s'organiser > logement

♦ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

♦ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

La CAF (Caisse des Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 32 30 ou www.caf.fr

♦ Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil. Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études).

À l'Université d'Orléans, la Passerelle Handicap, un service d'accompagnement adapté pour les étudiants en situation de handicap, a été mis en place : <https://www.univ-orleans.fr> > vie des campus > santé et accompagnement > accompagnement du handicap

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !



Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

♦ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Plus d'informations et cas particuliers sur : <https://www.campusfrance.org> > S'organiser > CVEC

♦ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Etrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant votre arrivée : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.

• Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : <https://www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches>

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>



OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, **en ligne ou dans une des agences bancaires qui sont implantées à Orléans.**

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe médicale pluridisciplinaire qui peut vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas de l'Université d'Orléans qui dispose d'un Service de Santé étudiante (SSE) :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/vie-des-campus/sante-et-accompagnement>

Adresse : 9 rue de Tours, 45000 Orléans.

Accueil : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h.

Contact : 02 38 41 71 79 ou sante@univ-orleans.fr

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée

à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année :

<https://ecolesdete.campusfrance.org/#/main>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salaire d'appoint.**

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 2 adresses :

• **Le CRIJ Centre - Val de Loire** donne des conseils pour trouver un job : <http://crijinfo.fr> > Emploi, job

• Le site **Jobaviz du CROUS** pour un emploi compatible avec vos études :
<http://www.jobaviz.fr/>



LES SORTIES À ORLÉANS /

PRATIQUER UN SPORT

Dans votre établissement, vous pouvez avoir un accès gratuit aux activités sportives en vous renseignant au Service des sports.

À l'**Université d'Orléans**, le SUAPSE, Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expressions, propose aux étudiants un choix d'activités accessibles au plus grand nombre, du débutant à l'expert : <https://www.univ-orleans.fr> > Vie des campus > Vie sportive

À **Orléans**, vous pouvez aussi trouver un sport parmi les nombreuses activités présentées par la Ville : <http://www.orleans-metropole.fr> > Découvrir et sortir > Activités sportives

PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus, renseignez-vous dans votre établissement d'accueil (Service de la vie étudiante) ou consultez les sites : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

À l'**Université d'Orléans**, une centaine d'associations étudiantes animent le campus, dont plusieurs associations internationales : <https://www.univ-orleans.fr> > Vie des campus > Vie associative étudiante

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

• Orléans propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Cinémas, concerts, théâtres, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps : <http://www.orleans-metropole.fr> > Découvrir et sortir > Spectacles et Cinéma

• À l'**Université d'Orléans**, le Service Culturel organise de nombreuses actions culturelles à destination des étudiants et assure également la programmation du Bouillon. Situé au cœur du campus, le Bouillon est doté de deux salles permettant l'accueil de nombreux concerts et spectacles : <https://www.univ-orleans.fr/fr/culture>

• **Pour se distraire ou se cultiver à Orléans**, on trouve :

- 5 cinémas, avec des salles multiples (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont 1 cinéma d'Art et d'Essai, les Carnes.
- 7 grands musées, dont un établissement à caractère scientifique, le musée Charles Péguy, écrivain français né à Orléans.

• **Les musées municipaux d'Orléans sont gratuits pour les étudiants.**

- 9 salles de spectacle, dont le Bouillon, le centre culturel de l'Université d'Orléans.
- une quinzaine de librairies, dont une vénérable institution, la Librairie Nouvelle d'Orléans, la plus ancienne librairie d'Europe, qui a été créée en 1545 !
- un réseau municipal de 6 médiathèques et de 5 bibliothèques spécialisées : <http://www.orleans-metropole.fr> > Découvrir et sortir > Bibliothèques - Archives

À Orléans, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter le **quotidien régional de la région, La République du Centre**, disponible en kiosque ou sur internet : <https://www.larep.fr>

Vous pouvez aussi voir l'agenda du site d'Orléans Métropole : <http://sortir.orleans-metropole.fr/>



LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

Orléans a été labellisée Ville d'art et d'histoire en 2009.

- La place du Martroi, point central de la ville, avec une statue équestre de Jeanne d'Arc.
- La rue Royale, grande rue commerçante du XVIII^e siècle bordée d'arcades.
- La cathédrale Sainte-Croix, un des plus beaux exemples de l'art gothique.
- Le musée des Beaux-Arts, parmi les plus intéressants et les plus anciens musées de France.
- La maison de Jeanne d'Arc (en fait la maison de Jacques Boucher qui hébergea cette grande figure historique française en 1429).
- Le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement, établissement scientifique qui présente les grands enjeux environnementaux (réouverture fin 2019).
- Le parc floral de la Source, 35 hectares de jardins pour les passionnés et les promeneurs.
- Les balades à vélo sur les bords de la Loire : <https://www.loireavelo.fr/> et les visites des proches châteaux de la Loire, tous inscrits au Patrimoine mondial par l'Unesco (Chambord, Blois, Amboise, Cheverny).

Pour en savoir (et en voir) plus :

<https://www.tourisme-orleansmetropole.com> >

Découvrir



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

AVRIL

- Les Voix d'Orléans - Rencontres de la francophonie, débats à thèmes réunissant de grands intellectuels francophones.

MAI

- Pint of Science, une initiative européenne de découverte de la recherche dans des lieux atypiques.
- La Nuit européenne des Musées, une opportunité de découvrir autrement (et gratuitement) les musées.
- Les Fêtes johanniques, fête annuelle de la libération de la ville par Jeanne d'Arc (défilé dans les rues).

JUIN

- Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).
- Vélotour, découverte à vélo de lieux insolites à Orléans.

JUILLET-AOÛT

- Animations d'été, plus de 200 événements gratuits, organisés autour de la Loire par la municipalité d'Orléans.

SEPTEMBRE

- **Semaine d'intégration** (fin août/début septembre) pour tous les étudiants internationaux, organisée par l'Université d'Orléans.
- **Happy Campus Day**, un événement organisé fin septembre par l'Université d'Orléans pour fêter la rentrée et accueillir les étudiants.
<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/vie-des-campus/happy-campus-day>
- Les Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.
- Rentrée en fête, plus de 500 associations réunies en centre-ville pour proposer des activités variées : sports, loisirs, culture, humanitaire, santé, social...
- Festival de Loire, le plus grand rassemblement européen de marine fluviale (tous les deux ans).

OCTOBRE

- **Nuit des étudiants du monde**, visites guidées dans la ville, animations avec les associations étudiantes et soirée festive.
- **La Fête de la science**, dans les laboratoires de l'Université.



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

Orléans Métropole :
290 000 habitants

Orléans :
115 000 habitants

ORLÉANS,

CHEF-LIEU DU
DÉPARTEMENT DU LOIRET,
l'un des 6 départements de la
Région Centre-Val de Loire
dont Orléans est la capitale

**RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE,**

**GRANDE RÉGION
D'ACCUEIL**

des étudiants
étrangers en France
(7 000 étudiants
internationaux)

Université d'Orléans :
20 000 étudiants

dont **15 %** d'étudiants internationaux

25 unités de recherche

5 Écoles doctorales



**ORLÉANS, CLASSÉE 7^e PARMIS LES 46 VILLES ÉTUDIANTES
FRANÇAISES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER (palmarès du magazine
L'Étudiant)**

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernant tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :
<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/centre-val-loire-639>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org